

Enquête sur les conditions d'applicabilité du décret relatif aux animaux interdits d'abattage : cas des femelles gestantes (Abattoir de Guelma)

Benteboula M¹., Sebti A²., Berche Y²., Boussouf M²., Benredjem M².,

1: Département d'agronomie, faculté de l'SNV université Chadli Benjidid, d'El-Tarf, BP 73, 36000, Algérie;

2: Département des sciences vétérinaires, de l'SNV université Chadli Benjidid, d'El-Tarf, BP 73, 36000, Algérie.

moncefip@yahoo.fr

Résumé

Le présent travail consiste à exposer quelques éléments sur la situation actuelle des abattoirs et les tueries en Algérie, mais également les orientations politiques, économiques et la stratégie adoptée pour assurer son développement. Une enquête menée au sein de l'abattoir communal de la wilaya de Guelma, concernant la rigueur d'applicabilité du décret relatif aux animaux interdits d'abattage par le suivi de l'état physiologique des brebis abattues et la rigueur du suivi vétérinaire, les résultats montrent un dépasse énorme des cas des femelles abattues au cours de trois mois seulement près de 1293 femelles abattues par rapport à 296 mâles abattus qui fait un pourcentage de 81,37% dont 3,7% femelles gestantes contre 18,63% mâles abattus.

Outre, une inspection sanitaire ante mortem et poste mortem semblent nécessaires pour obtenir une viande propre à la consommation humaine. De même cette étude montre que les mesures d'hygiène, ainsi que la propreté des viandes ne sont pas près en considération par les personnels exerçant ces activités.

Mots clés : Décret vétérinaire, femelles gestantes, brebis abattues, abattoir, hygiène